

Note du 13/04/2026

Bilan de situation de la dermatose nodulaire contagieuse en Europe du 20/06/2025 au 27/02/2026



Résumé : Après huit ans sans aucune détection en Europe, la dermatose nodulaire contagieuse a émergé en Italie (Sardaigne) le 20/06/2025, puis en France à partir du 23/06/2025 et en Espagne à partir du 01/10/2025. Le nombre de foyers a rapidement augmenté dans ces trois pays au cours de la saison vectorielle. En France, les foyers ont été groupés dans les régions Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, puis en région Occitanie jusqu'au 31/12/2025. Les derniers foyers ont été détectés en Espagne le 27/02/2026. Au total, 117 foyers ont été détectés en France, 80 en Italie (dont 79 en Sardaigne) et 20 en Espagne.

Pour le comité de rédaction : François Boucher, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Carole Forfait, Guillaume Gerbier, Sandra Karl, Laure Mathews-Martin, Sophie Molia, Jennifer Pradel, Carlène Trévennec.

Pour le laboratoire national de référence (LNR) : Philippe Caufour (Cirad)

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

Aucune IA générative n'est utilisée pour les rédactions de la VSI. Seule la collecte de certaines données de veille utilise des outils basés sur des méthodes d'IA pour pré-identifier certains articles (ex: Padiweb, Beacon).

À propos de la dermatose nodulaire contagieuse

- **Classification réglementaire :** au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène :** maladie virale due à un virus de la famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus*. Le virus est antigéniquement similaire aux virus de la variole ovine (clavelée) et de la variole caprine.
- **Espèces sensibles :** atteint les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Des espèces sauvages non présentes en Europe peuvent être sensibles. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission :** transmise principalement de manière mécanique par des arthropodes vecteurs hématophages, parmi lesquels les mouches piqueuses (stomoxes) et les taons (tabanidés) ayant le rôle de vecteurs mécaniques. D'autres modalités de transmission non vectorielle (via la salive ou les croûtes) peuvent jouer un rôle mineur dans la transmission. Les populations de stomoxes et de taons montrent une activité saisonnière dépendante des températures extérieures. Les mouches sont actives dès que les températures dépassent les 10-11°C et peuvent passer l'hiver dans des étables et maintenir une activité reproductrice tout au long de l'année (Duvallet, 2019 et Duvallet, 2023).
- **Symptomatologie :** caractérisée cliniquement par de la fièvre, une hypertrophie des ganglions lymphatiques, un œdème de la peau et des nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes, pouvant également entraîner la mort. Elle engendre une morbidité élevée et des baisses de production.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale :** une épizootie avait été observée en Europe dans les Balkans en 2015-2017 (Note VSI du [01/04/2019](#)). Elle avait été éradiquée grâce à un ensemble de mesures de gestion, parmi lesquelles une campagne de vaccination régionale qui a joué un rôle déterminant. Le dernier foyer observé en Europe datait du 10/10/2017 au Monténégro (source : [EFSA 21/03/2019](#)). La DNC est présente en Afrique du Nord depuis 2023 (Libye, Algérie, Tunisie) (source : [Note VSI du 05/11/2024](#)). En Tunisie, une vaccination au moyen d'un vaccin homologué a été initiée le 07/12/2024,

ciblant tous les bovins sur tout le territoire du pays (source : [WAHIS-OMSA le 07/03/2025](#)). La vaccination est aussi pratiquée en Algérie et en Libye.

Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Monographie sur la DNC du guide pratique des épizootie ([MAASA 2026](#)), [OMSA, 2022, FAQ OMSA](#)
- Fiche réflexe pour les éleveurs de bovins - [GDS France](#)

Bilan européen du 20/06/2025 (date de la première détection en Italie-Sardaigne) au 27/02/2026 (date de dernière détection en Espagne) (sources : [MAASA le 18/03/2026](#), Commission européenne ADIS le 13/04/2026).

Par pays, par ordre chronologique d'apparition du premier foyer

Italie

En Sardaigne, le premier foyer de DNC a été détecté le 20/06/2025 au sein d'un élevage de 131 bovins et confirmé le 21/06/2025. L'élevage était situé dans le centre de l'île à Orani, région administrative de Nuoro. Sept animaux ont présenté des signes cliniques. Les autorités sanitaires italiennes ont considéré que, compte tenu de la présence de la maladie en Afrique du Nord et de son absence jusque-là-dans d'autres pays européens, et de l'expérience italienne dans la gestion des maladies vectorielles (comme la fièvre catarrhale et l'EHDV), l'introduction du virus pouvait être due à des « vagues » de vecteurs hématophages (source : Commission européenne ADIS le 23/06/2025). Au mois de juin et début juillet 2026, de nouveaux foyers ont été détectés régulièrement, groupés dans les régions de Nuoro et Sassari. Puis le virus s'est propagé sur l'île, avec un foyer détecté le 14/07/2025 à environ 60 km au Nord-Est (commune de Padru, région de Sassari) et un foyer à environ 50 km à l'ouest (commune de Cuglieri, région d'Oristano). Les détections se sont poursuivies dans le nord et l'est du principal cluster de foyers (communes de Buddusò et Bitti au nord et commune d'Orgosolo à l'est). Une campagne de vaccination a été mise en place et au 17/09/2025, plus de 65 % des bovins avaient été vaccinés en Sardaigne (source : CPVADAAA le 17/09/2025). Au total, **79 foyers** ont été détectés entre le 20/06/2025 et le 27/10/2025, date du dernier foyer détecté en 2025 (source : Commission européenne ADIS).

En Italie continentale, un unique foyer de DNC a été détecté le 25/06/2025 dans le nord du pays au sein d'un élevage de 291 bovins. Un bovin avait été confirmé positif par RT-PCR, il provenait du premier élevage détecté en Sardaigne (le 20/06/2025). L'élevage était situé à Porto Mantovano en Lombardie, à plus de 500 km de ce premier foyer (source : Commission européenne ADIS).

France

- Secteur Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

Un premier foyer a été détecté le 23/06/2025 (confirmé le 29/06/2025) à Entrelacs dans le département de la **Savoie**. Les bovins avaient présenté des signes cliniques évocateurs (fièvre et nodules) (voir [Note Plateforme ESA du 30/06/2025](#)). Une zone réglementée (zone de protection de 20 km et zone de surveillance de 50 km) autour du foyer avait été instaurée. Les départements de Savoie, de Haute-Savoie, de l'Ain et de l'Isère ont été concernés par le périmètre de restriction (sources : [com. presse DGAL le 29/06/2025](#)). Quatre autres foyers ont rapidement été détectés dans la même commune.

Le premier foyer en **Haute-Savoie** a été détecté le 09/07/2025. Entre juin et fin août, les foyers ont été regroupés en deux clusters principaux : l'un autour des communes d'Entrelacs, Massingy et Rumilly, l'autre situé à 20 km à l'est autour des communes de Faverges-Seythenex et Saint-Ferréol. Un des foyers, détecté le 22/07/2025, était situé sur la commune de Hauteluce à 17 km à l'est du 2^e cluster. La campagne de vaccination sur les départements de Savoie et Haute-Savoie a débuté le 18/07/2025 et au 12/08/2025, 70% des bovins concernés étaient vaccinés (source : [com. presse DGAL le 12/08/2025](#)). Le dernier foyer ayant été détecté le 06/09/2025, la zone de surveillance a été levée le 10/10/2025 pour 63 communes situées à l'Est de la Savoie et de la Haute-Savoie (source : communiqué de presse MAASA du 09/10/2025).

Le 23/08/2025, un premier foyer a été détecté dans l'**Ain** sur la commune de Culoz. Un second foyer a été détecté sur la commune de Injoux-Génissiat, à 18 kilomètres du premier, le 05/09/2025 dans un lot de cinq bovins non vaccinés (source : [Communiqué de presse le 07/09/2025](#)). Le troisième foyer a été détecté le 13/10/2025 et confirmé le 14/10/2025 dans un élevage de 180 veaux, dans la commune de Neuville-les-Dames.

Le 17/09/2025, un premier foyer a été détecté dans le **Rhône** (confirmé le 18/09/2025), dans un élevage de vaches laitières à Saint-Laurent-de-Chamousset à l'ouest de Lyon, soit à plus de 100 km des précédents foyers détectés dans l'Ain. Cet élevage, situé en dehors de la zone réglementée définie jusqu'alors, a conduit à délimiter une nouvelle zone réglementée (sources : [MAASA CP le 19/09/2025](#), [Note VSI le 19/09/2025](#)). Plus d'une cinquantaine de suspicions avaient été rapportées dans le Rhône et la Loire depuis la détection du foyer de Saint-Laurent-de-Chamousset. Toutes ont été infirmées. Cela a montré la vigilance des acteurs du sanitaire et l'efficacité de la surveillance événementielle.

Le 11/10/2025, un premier foyer a été confirmé dans le **Jura**, dans un élevage de 93 bovins. Ce foyer était situé sur la commune d'Écleux dans le nord du département dans une zone jusque-là indemne. Cette localisation a conduit à fixer une zone réglementée de 50 kilomètres de rayon autour de ce foyer couvrant une partie des départements du Jura, du Doubs, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône et de la Saône-et-Loire. Cette nouvelle zone ne recouvrait aucune des zones précédentes. Le précédent foyer le plus proche, situé à Injoux-Génissiat à 106 km, avait été détecté le 05/09/2025 (sources : [communiqué de presse MAASA du 12/10/2025](#), [Note VSI du 13/10/2025](#)).

Un premier foyer a été détecté le 27/11/2025 dans le département du **Doubs** en zone de surveillance, sur la commune de Pouilley-Français (source : [Préfecture du Doubs le 29/11/2025](#)) à 23 km des foyers détectés dans le Jura.

Le dernier foyer dans la région Bourgogne-Franche Comté a été détecté le 27/11/2025 et le dernier en Auvergne-Rhône-Alpes le 13/10/2025.

- Secteur Occitanie

Les 13 et 14/10/2025, trois premiers foyers ont été détectés dans le département des **Pyrénées-Orientales**. Ils se situaient dans les communes de La Bastide, Oms et Valmanya. Une zone réglementée d'un rayon de 50 km autour des foyers a été mise en place. Elle couvrait la totalité du département des Pyrénées-Orientales, ainsi qu'une partie de l'Ariège et de l'Aude. Cette zone était dans la continuité de la zone réglementée mise en place par les autorités espagnoles en Catalogne suite à leur premier foyer détecté le 01/10/2025 (cf. paragraphe Espagne) (sources : [Note VSI du 17/10/2025](#)).

Un premier foyer a été détecté le 06/12/2025 dans les **Hautes-Pyrénées** près de Tarbes, le 07/12/2025 en **Haute-Garonne** près de Saint-Gaudens et le 08/12/2025 en **Ariège** dans un élevage de 195 bovins près de Pamiers (source : Commission européenne ADIS le 15/12/2025). Un premier foyer a également été détecté dans le département de l'**Aude** (notifié le 16/12/2025).

Les deux derniers foyers du secteur ont été détectés en Ariège, le 29/12/2025 près de Pamiers, dans un troupeau de 113 bovins vaccinés le 18/12/2025, et le 31/12/2025 près de Saint-Girons dans un élevage de 25 bovins.

Le dernier foyer en France a été détecté le 31/12/2025 (source : Commission Européenne ADIS).

Au total, **117 foyers** ont été détectés en France entre le 23/06/2025 et le 31/12/2025 : Savoie (32), Haute-Savoie (44), Ain (3), Rhône (1), Jura (7), Pyrénées-Orientales (22), Doubs (1), Ariège (3), Hautes-Pyrénées (1), Haute-Garonne (2) et Aude (1) » (source : [MAASA le 18/03/2026](#))

Les analyses phylogénétiques entre les souches détectées dans l'est de la France et détectées en Italie indiquent qu'une même souche virale serait impliquée dans ces foyers observés dans ces pays (source : [CPVADAAA le 18/09/2025](#)).

Espagne

Le premier foyer a été détecté le 01/10/2025 dans la communauté autonome de **Catalogne** au sein d'un élevage de 123 bovins laitiers. Il était situé dans la commune de Castelló d'Empuries (province de Gérone) à 20 km de la frontière française. Trois bovins ont présenté le 01/10/2025 des signes cliniques compatibles avec la DNC (fièvre et nodules cutanés). Le LNR espagnol a confirmé l'infection par PCR sur ces trois animaux le 03/10/2025 (sources : [ministère de l'agriculture espagnol MAPA le 04/10/2025](#), [Note Plateforme ESA VSI le 06/10/2025](#)). Un deuxième foyer a été détecté le 04/10/2025 dans un élevage laitier de 270 bovins dans la commune de Peralada toujours dans la province de Gérone à 4,5 km au nord du premier foyer. Quatre animaux avaient présenté des signes cliniques évocateurs de la maladie. La zone réglementée intersectait le département français des Pyrénées-Orientales (Figure 1) (source : [communiqué de presse MASA du 04/10/2025](#)). La vaccination a débuté dans la province de

Géronne début octobre (source : [MAPA le 09/10/2025](#)). Le neuvième foyer, préalablement déclaré le 14/10/2025, a été invalidé (source : [CPVAAADA le 15/12/2025](#)). Les détections se sont poursuivies au mois d'octobre dans la zone réglementée, dont un situé à 40 km au sud du cluster principal. Les derniers foyers ont été détectés les 17/10/2025 et 23/12/2025 dans la province de Géronne. Le dernier foyer du 23/12/2025, a concerné une exploitation extensive (pâturages à usage individuel) de 106 bovins dans la région de l'Alt Empordà. Seule une partie du troupeau avait été vaccinée en octobre 2025, pour des raisons de contention. Quatre animaux non vaccinés y ont été confirmés positifs par PCR à la souche sauvage du virus (non vaccinale) (source : [MAPA le 07/01/2026](#)).

Un premier foyer dans la communauté autonome d'**Aragon** a été détecté le 13/02/2026 à Borrastrre dans la région de Fiscal (province de Huesca) au sein d'un élevage de 133 bovins, non vaccinés. Ce foyer est situé à environ 23 km de la frontière française (Hautes-Pyrénées). Un second foyer a été détecté le 27/02/2026 dans un élevage non vacciné de 148 bovins, situé à 100 m du précédent. Les deux exploitations partageaient des pâturages. Les animaux ont présenté des signes respiratoires, ce qui a motivé le dépistage. Cinq bovins ont été confirmés positifs par PCR.

Au total, **20 foyers** ont été détectés entre les 01/10/2025 et 27/02/2026 (source : [MAPA le 03/03/2026](#)).



Figure 1. Localisation des foyers de DNC en Europe entre le 20/06/2025 (date de la première détection en Sardaigne) et le 27/02/2026 (date de dernière détection en Espagne) (source : Commission européenne ADIS le 13/04/2026)

Tableau 1. Nombre de foyers de DNC détectés chez les bovins par pays en Europe entre le 20/06/2025 (date de la première détection en Sardaigne) et le 27/02/2026 (date de dernière détection en Espagne) (source : Commission européenne ADIS le 13/04/2026).

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Bovins
Espagne	01/10/25	27/02/26	20
France	23/06/25	31/12/25	117

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Bovins
Italie (Continentale)	25/06/25	25/06/25	1
Italie (Sardaigne)	20/06/25	27/10/25	79
Total Europe	20/06/25	27/02/26	217

Pour en savoir plus

- Les mesures de lutte et les zones réglementées sont actualisées dans le point de situation du MAASA (source : [MAASA point de situation](#)).
- Un espace « Foire aux questions » est maintenu à jour par le MAASA (source : [MAASA le 22/10/2025](#)).
- Audition publique de l'OPCEST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) du 15/01/2026 « Dermatose nodulaire contagieuse : les apports de la science » ([vidéo de l'audition, rapport](#))

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu
« © <https://www.plateforme-esa.fr/> »